

Démarche : Création d'un fonds de dotation (national)

Organisme : Bureau des associations et fondations - pôle conseil

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général

Seules les personnes fondateuses ou mandatées par elles peuvent procéder à cette déclaration.

Avertissement : La sécurité de vos données est une priorité. Pour garantir la confidentialité et l'intégrité de vos données, ne partagez pas votre mot de passe ni vos identifiants d'accès et limitez l'accès à vos dossiers qu'à des personnes de confiance dans une durée limitée.

Pensez à modifier votre mot de passe régulièrement et à le garder confidentiel. Ensemble, protégeons vos données et celles de votre organisme.

### Rappel

**Ce formulaire de création d'un fonds de dotation n'a pas pour objet de fournir un identifiant au répertoire national des fondations et fonds de dotation (RNF) aux structures déjà existantes. Ce formulaire n'est à utiliser que pour la création d'un nouveau fonds de dotation.**

### Service instructeur

Le service instructeur de votre demande correspond au département dans lequel vous définirez l'adresse du siège social de votre fonds de dotation.

## Identification de la structure

### Type de structure

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Fonds de dotation

# Création d'un fonds de dotation (national)

## Declarant

### Qualité du déclarant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Fondateur
- Personne mandatée par le fondateur

### Etes-vous un avocat ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le mandat

Pièce à déposer si la déclaration n'est pas réalisée par l'un des fondateurs.  
A défaut, la déclaration sera rejetée.

### Pièce justificative de l'identité du mandataire

### Numéro de téléphone du déclarant

Nous vous invitons à renseigner ce numéro de téléphone qui permettra à l'administration de vous joindre plus facilement pour compléter ou modifier votre dossier en cas de difficulté.

A défaut, les demandes de l'administration seront transmises sur la boîte mail rattachée à votre compte "démarches simplifiées".

## Statuts du fonds de dotation

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce à déposer : statuts proposés

(Au format pdf)

Avant de déposer vos statuts, je vous invite à consulter le clausier de la direction des affaires juridiques de Bercy fixant les bonnes pratiques en terme de rédaction statutaire.

Les statuts doivent être datés et signés par les fondateurs.

## Informations générales

### Titre du fonds de dotation

Ce titre sera repris dans le récépissé de création et deviendra le nom d'usage de votre fonds de dotation. Il doit être strictement identique à celui contenu dans les statuts. Il sera le titre du fonds de dotation inscrit au registre national.

### Adresse du siège social du fonds de dotation

Commencez par la saisie du numéro, puis du nom de la rue/boulevard/square. Un menu déroulant va s'afficher avec les options possibles.

Choisissez parmi ces options et cliquez sur l'adresse vous concernant.

Le choix de l'adresse depuis le menu déroulant est impératif.

Cette adresse doit obligatoirement être située en France.

## Création d'un fonds de dotation (national)

### Département du siège de votre structure

Ce département doit correspondre au siège social de votre structure.

### Courriel du fonds de dotation

Nous vous recommandons l'utilisation d'adresse non nominative et consultable par les administrateurs du fonds de dotation.

### Numéro de téléphone du fonds de dotation

Nous vous recommandons l'indication d'un téléphone utilisé par les personnes en charge de l'administration du fonds.

### Date de clôture du premier exercice comptable

La durée du premier exercice comptable ne peut dépasser 24 mois.

### Durée d'existence du fonds de dotation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Durée déterminée

Durée indéterminée

### Date du terme

Votre fonds de dotation est créé pour une durée déterminée, veuillez inscrire la date du terme prévue par les statuts.

## Objet social du fonds de dotation

### Explication

L'objet social et les moyens d'action contenus dans les statuts doivent permettre de s'assurer que les activités exercées ou financées par le fonds de dotation sont d'intérêt général.

L'objet statutaire doit être suffisamment précis pour permettre de comprendre clairement ce projet. Il ne saurait être d'un intérêt manifestement privé, ni consister en une simple reprise du texte de la loi.

### Objet du fonds de dotation

Cette définition de l'objet sera reprise dans le récépissé de création. Elle doit être identique à l'objet mentionné dans les statuts.

### Caractère(s) d'intérêt général, au sens de la loi, poursuivi(s) par votre fonds de dotation

Ces notions sont précisément définies par la doctrine fiscale. Ces caractères seront notamment appréciés au regard des critères de l'administration fiscale.

Ces caractères doivent être cohérents avec l'objet social.

## **Création d'un fonds de dotation (national)**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Éducatif
- Scientifique
- Social
- Humanitaire
- Sportif
- Familial
- Culturel
- Mise en valeur du patrimoine artistique
- Défense de l'environnement naturel
- Diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises

## **Modalités d'action du fonds de dotation**

### **Nature de la dotation**

La dotation d'un fonds de dotation est par principe non consomptible, à défaut de mention contraire. Si vous souhaitez que cette dotation puisse être consommée, cette consomptibilité doit être précisée explicitement dans les statuts. Une dotation partiellement consomptible est considérée comme "consomptible".

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Consomptible
- Non consomptible

### **Actions du fonds de dotation**

Les fonds de dotation redistributeurs financent des missions d'intérêt général réalisées par d'autres organismes sans but lucratif.

Les fonds de dotation opérationnels assurent directement la mission d'intérêt général.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Redistributeur
- Opérationnel
- Mixte

### **Actions à l'international**

Si votre fonds prévoit de réaliser des actions à l'international ou de financer des organismes dont le siège social n'est pas en France, vous devez cocher "oui".

Pour développer ces actions à l'international, le fonds de dotation doit satisfaire aux trois conditions cumulatives suivantes :

- définir et maîtriser le programme à partir de la France ;
- financer directement les actions entreprises ;
- être en mesure de justifier des dépenses exposées pour réaliser les œuvres d'intérêt général.

Si le fonds de dotation finance des organismes à l'étranger pour mettre en place ses actions d'intérêt général, le fonds de dotation devra pouvoir produire tout document justifiant :

- des objectifs à atteindre par la structure locale partenaire ;
- des modalités de mise en œuvre et de contrôle des actions que le fonds de dotation a définies ;
- des règles de reddition de comptes et de justification des dépenses réalisées (communication des livres comptables, du compte de résultat relatif au programme bénéficiant du transfert des fonds, etc.) ;
- de l'acceptation par la structure locale partenaire des contrôles diligentés à l'initiative du fonds de dotation.

## Création d'un fonds de dotation (national)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Fondateurs du fonds de dotation

### Tous les membres fondateurs sont-ils membres du conseil d'administration du fonds de dotation ?

Sont considérés comme fondateurs les personnes physiques ou morales ayant apporté la dotation initiale au moment de la création de la structure.

Si un des membres fondateurs ne siège pas d'administration, répondre "NON".

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Fondateurs ne siégeant pas au conseil d'administration

#### Type de membre fondateur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne physique

Personne morale

#### Prénom du fondateur

#### Nom du fondateur

#### Date de naissance

#### Profession du fondateur

#### Adresse du domicile du fondateur

#### Pays de résidence du fondateur

#### Nationalité du fondateur

#### Pièce justificative de l'identité du fondateur

#### Type de personne morale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Etat ou établissement public rattaché

## Création d'un fonds de dotation (national)

- Entreprise
- Association loi 1901
- Fonds de dotation ou Fondation
- Autres (absence immatriculation SIRET, RNA ou RNF)

### Numéro SIRET de la personne morale

SIRET

Dénomination

Forme juridique

### Numéro RNA

### Numéro RNF

### Type de personne morale sans immatriculation

Preciser le régime juridique de la personne morale concernée (exemple : associations d'Alsace Moselle, congrégations religieuses, personnes morales étrangères) qui justifierait l'absence d'identification par le SIRET, le numéro RNA pour les associations ou le numéro RNF pour les fonds de dotation et fondation.

### Nom de la personne morale

### Adresse du siège social de la personne morale

### Type de membre fondateur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Personne physique
- Personne morale

### Prénom du fondateur

### Nom du fondateur

### Date de naissance

### Profession du fondateur

## Création d'un fonds de dotation (national)

Adresse du domicile du fondateur

Pays de résidence du fondateur

Nationalité du fondateur

Pièce justificative de l'identité du fondateur

### Type de personne morale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Etat ou établissement public rattaché
- Collectivité territoriale ou établissement public rattaché
- Entreprise
- Association loi 1901
- Fonds de dotation ou Fondation
- Autres (absence immatriculation SIRET, RNA ou RNF)

Numéro SIRET de la personne morale

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Numéro RNA

Numéro RNF

### Type de personne morale sans immatriculation

Préciser le régime juridique de la personne morale concernée (exemple : associations d'Alsace Moselle, congrégations religieuses, personnes morales étrangères) qui justifierait l'absence d'identification par le SIRET, le numéro RNA pour les associations ou le numéro RNF pour les fonds de dotation et fondation.

Nom de la personne morale

Adresse du siège social de la personne morale

## Création d'un fonds de dotation (national)

### Type de membre fondateur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne physique

Personne morale

### Prénom du fondateur

### Nom du fondateur

### Date de naissance

### Profession du fondateur

### Adresse du domicile du fondateur

### Pays de résidence du fondateur

### Nationalité du fondateur

### Pièce justificative de l'identité du fondateur

### Type de personne morale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Etat ou établissement public rattaché

Collectivité territoriale ou établissement public rattaché

Entreprise

Association loi 1901

Fonds de dotation ou Fondation

Autres (absence immatriculation SIRET, RNA ou RNF)

### Numéro SIRET de la personne morale

SIRET

Dénomination

Forme juridique

# Création d'un fonds de dotation (national)

Numéro RNA

Numéro RNF

## Type de personne morale sans immatriculation

Préciser le régime juridique de la personne morale concernée (exemple : associations d'Alsace Moselle, congrégations religieuses, personnes morales étrangères) qui justifierait l'absence d'identification par le SIRET, le numéro RNA pour les associations ou le numéro RNF pour les fonds de dotation et fondation.

Nom de la personne morale

Adresse du siège social de la personne morale

## Personnes chargées de l'administration du fonds de dotation

### Personnes chargées de l'administration du fonds de dotation

#### Date d'entrée dans l'administration

Par convention, la date retenue sera celle de la première réunion des fondateurs du fonds ou de la première réunion du conseil d'administration du fonds.

Prénom

Nom

Date de naissance

#### Adresse de domiciliation

Commencer à taper votre adresse et sélectionner l'adresse proposée.

Pays de résidence

# Création d'un fonds de dotation (national)

## Nationalité

## Pièce justificative de l'identité

## Profession

## Fondateur

Sont qualifiés de fondateurs les personnes physiques ou morales qui sont à l'initiative de la création du fonds de dotation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Qualité de la personne déclarée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Membre du conseil d'administration

Personne exerçant des fonctions de direction

## Fonction au sein de l'administration du fonds

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Président

Vice président

Trésorier

Secrétaire

Administrateur

## La personne siège-t-elle en tant que représentant d'une personne morale (administration, société, associations) ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui, la personne siège en tant que représentant d'une personne morale

Non, la personne siège en son nom propre

## Type de personne morale représentée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Etat ou établissement public rattaché

Collectivité territoriale ou établissement public rattaché

Entreprise

Association loi 1901

## Création d'un fonds de dotation (national)

Autres (absence immatriculation SIRET, RNA ou RNF)

**Numéro SIRET de la personne morale représentée**

SIRET

Dénomination

Forme juridique

**Numéro RNA de la personne morale représentée**

**Numéro RNF de la personne morale représentée**

### Type de personne morale sans immatriculation

Préciser le régime juridique de la personne morale concernée (exemple : associations d'Alsace Moselle, congrégations religieuses, personnes morales étrangères) qui justifierait l'absence d'identification par le SIRET, le numéro RNA pour les associations ou le numéro RNF pour les fonds de dotation et fondation.

### Nom de la personne morale représentée

Indiquer la raison sociale, le nom ou le titre de la personne morale

### Adresse du siège social de la personne morale représentée

### Date d'entrée dans l'administration

Par convention, la date retenue sera celle de la première réunion des fondateurs du fonds ou de la première réunion du conseil d'administration du fonds.

Prénom

Nom

Date de naissance

Adresse de domiciliation

## **Création d'un fonds de dotation (national)**

Commencer à taper votre adresse et sélectionner l'adresse proposée.

### **Pays de résidence**

### **Nationalité**

### **Pièce justificative de l'identité**

### **Profession**

### **Fondateur**

Sont qualifiés de fondateurs les personnes physiques ou morales qui sont à l'initiative de la création du fonds de dotation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Qualité de la personne déclarée**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Membre du conseil d'administration

Personne exerçant des fonctions de direction

### **Fonction au sein de l'administration du fonds**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Président

Vice président

Trésorier

Secrétaire

Administrateur

### **La personne siège-t-elle en tant que représentant d'une personne morale (administration, société, associations) ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui, la personne siège en tant que représentant d'une personne morale

## Création d'un fonds de dotation (national)

### Type de personne morale représentée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Etat ou établissement public rattaché
- Collectivité territoriale ou établissement public rattaché
- Entreprise
- Association loi 1901
- Fonds de dotation ou Fondation
- Autres (absence immatriculation SIRET, RNA ou RNF)

### Numéro SIRET de la personne morale représentée

SIRET

Dénomination

Forme juridique

### Numéro RNA de la personne morale représentée

### Numéro RNF de la personne morale représentée

### Type de personne morale sans immatriculation

Préciser le régime juridique de la personne morale concernée (exemple : associations d'Alsace Moselle, congrégations religieuses, personnes morales étrangères) qui justifierait l'absence d'identification par le SIRET, le numéro RNA pour les associations ou le numéro RNF pour les fonds de dotation et fondation.

### Nom de la personne morale représentée

Indiquer la raison sociale, le nom ou le titre de la personne morale

### Adresse du siège social de la personne morale représentée

### Date d'entrée dans l'administration

Par convention, la date retenue sera celle de la première réunion des fondateurs du fonds ou de la première réunion du conseil d'administration du fonds.

Prénom

## Création d'un fonds de dotation (national)

Nom

Date de naissance

Adresse de domiciliation

Commencer à taper votre adresse et sélectionner l'adresse proposée.

Pays de résidence

Nationalité

Pièce justificative de l'identité

Profession

Fondateur

Sont qualifiés de fondateurs les personnes physiques ou morales qui sont à l'initiative de la création du fonds de dotation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Qualité de la personne déclarée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Membre du conseil d'administration

Personne exerçant des fonctions de direction

Fonction au sein de l'administration du fonds

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Président

Vice président

## Création d'un fonds de dotation (national)

- Trésorier
- Secrétaire
- Administrateur

### La personne siège-t-elle en tant que représentant d'une personne morale (administration, société, associations) ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui, la personne siège en tant que représentant d'une personne morale
- Non, la personne siège en son nom propre

### Type de personne morale représentée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Etat ou établissement public rattaché
- Collectivité territoriale ou établissement public rattaché
- Entreprise
- Association loi 1901
- Fonds de dotation ou Fondation
- Autres (absence immatriculation SIRET, RNA ou RNF)

### Numéro SIRET de la personne morale représentée

SIRET

Dénomination

Forme juridique

### Numéro RNA de la personne morale représentée

### Numéro RNF de la personne morale représentée

### Type de personne morale sans immatriculation

Préciser le régime juridique de la personne morale concernée (exemple : associations d'Alsace Moselle, congrégations religieuses, personnes morales étrangères) qui justifierait l'absence d'identification par le SIRET, le numéro RNA pour les associations ou le numéro RNF pour les fonds de dotation et fondation.

### Nom de la personne morale représentée

Indiquer la raison sociale, le nom ou le titre de la personne morale

### Adresse du siège social de la personne morale représentée

## Création d'un fonds de dotation (national)

### Établissements bancaires du fonds de dotation

Etablissements bancaires

Nom de l'établissement bancaire

Adresse de l'établissement bancaire

Courriel de l'établissement bancaire

Numéro de téléphone de l'établissement bancaire

Nom de l'établissement bancaire

Adresse de l'établissement bancaire

Courriel de l'établissement bancaire

Numéro de téléphone de l'établissement bancaire

Nom de l'établissement bancaire

Adresse de l'établissement bancaire

Courriel de l'établissement bancaire

Numéro de téléphone de l'établissement bancaire

### Demande de publication au journal officiel (JOAFE)

Modalités de la publication au journal officiel

La publication au journal officiel est prise en charge automatiquement à compter de

Création d'un fonds de dotation (national)  
l'acceptation de votre dossier par la préfecture. Il n'est donc plus nécessaire de transmettre un CERFA aux services du journal officiel.